

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2021

présents :

JEAN PRA
JEAN PAUL PAULIN
GEORGES COTE
DANIEL ROCHE
LAURA BERNARD
ANNE CLAIRE BONNHOMME
JEAN CLAUDE DI BISCEGLIE
JEAN BAPTISTE FALGUEYRETTES
MARIANNE GILLIOT
MARIE NOELLE BATTISTEL

excusée : MARYSE TUAL

Secrétaire(s) de la séance: MARIE NOELLE BATTISTEL

Ordre du jour:

Subventions aux associations 2021
terrain LEPLAT, les Borels
Secrétariat de mairie
Demande de subvention : parking cantine
Demande de subvention : bâtiment cantine
Locations des salles communales
Décision modificative : commune
Décision modificative : régie des transports
Postes en accroissement temporaire d'activité
RIFSEEP
Moloks et CCM
Questions diverses

le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 08/11/2021

Délibérations du conseil:

accroissement temporaire d'activité : services techniques (DE 2021 51)

Le Maire rappelle à l'assemblée, que Mohammad Al Jomma, a été recruté dans le cadre du dispositif du Contrat Unique d'Insertion, suivi d'un emploi en accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31/12/2021.

il convient alors de renouveler cet emploi.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste d'employé polyvalent des services techniques à temps non complet à raison de 26h hebdomadaires au titre de l'accroissement temporaire d'activité, pour assurer les fonctions suivantes :

Entretien des bâtiments communaux (petites réparations, plomberie, électricité, maçonnerie...)

Entretien des espaces verts (taille, tonte, plantation...)

Entretien de la voirie (nettoyage, réparation, propreté...)

Entretien réseau d'eau et d'assainissement

Le maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois, du 01/01/2022 au 31/12/2022.

- la rémunération sera calculée sur l'indice brut 354, indice majoré 332, équivalente à la catégorie hiérarchique C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.

virement de crédits - la salle en Beaumont (DE 2021 52)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60621	Combustibles	-651.00	
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	460.00	
7068129	Reverst redev. modernisat° réseau collec	191.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le maire à effectuer ces virements de crédits.

virement de crédits - régie des transports (DE 2021 53)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6218	Autre personnel extérieur	-1000.00	
60227	Titres de transport	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le maire à effectuer ces virements de crédits.

demande de subvention : Travaux de sécurisation et d'aménagement de l'espace autour de la cantine intercommunale (DE 2021 54)

Monsieur le maire expose, que le projet "Travaux de sécurisation et d'aménagement de l'espace autour de la cantine intercommunale", doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département et de la DETR, selon le plan de financement comme suit :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	7557.27	09/12/2021		20
Autre(s) subvention(s) État (préciser)				
Région				
Département	18893.17	28/07/2021 maj 09/12/2021		50
Autres financements publics (préciser)				
Sous- total (total des subventions publiques)	26450.44			
Participation du demandeur : – autofinancement – emprunt	11335.9			30
TOTAL	37786.34			100 %

le conseil à l'unanimité approuve cette délibération et autorise le maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

demande de subvention : isolation thermique du bâtiment de la cantine intercommunale (DE 2021 55)

Monsieur le maire expose, que le projet "Isolation thermique du bâtiment de la cantine intercommunale ", doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département et de la DETR, selon le plan de financement comme suit :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	12320.5 (50%)	15/12/2021	
Région			
État (DETR)	4928.2 (20%)	15/12/2021	
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous- total (total des subventions publiques)	17248.7		
Autofinancement	7392.3 (30%)		
TOTAL	24641		

le conseil, à l'unanimité approuve cette délibération et autorise Monsieur le maire à réaliser les demandes de subventions correspondantes.

Postes en accroissement temporaire d'activité (DE 2021 56)

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal, que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix- huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir de pouvoir répondre aux besoins supplémentaires de la commune, tels que :

- sur la voirie
- sur les espaces verts
- à la garderie périscolaire
- à la cantine scolaire
- à l'entretien général de la commune
- à la régie des transports

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer : à compter du 01/01/2022, un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité sur les tâches listées ci dessus.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération et autorise le maire à engager les recrutements quand nécessaires.

subventions aux associations 2021 ANNULE ET REMPLACE DE 2021 46 (DE 2021 57)

Pour rappel, la délibération relative aux subventions des associations pour 2021, à été prise comme suit :

Association	Montant de la subvention
Psychologue scolaire OCCE Coop scolaire	50,00 €
Association des parents d'élèves	participation aux frais du voyage parisien 2022 (montant à définir)
Club Pop GV	400,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	report au prochain conseil
Club des mardis	report au prochain conseil

Une demande (club des mardis) étant arrivée après la réunion du conseil, une autre restant manquante (FRB) , et le voyage scolaire étant en cours de finalisation, il convient de délibérer à nouveau.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération et les versements de subventions 2021 comme suit, et autorise Monsieur le maire à procéder aux paiements :

Association	Montant de la subvention
Psychologue scolaire OCCE Coop scolaire	50,00 €
Association des parents d'élèves	participation aux frais du voyage parisien 2022 : 60 € par enfant (11) de la commune soit 660 €
Club Pop GV	400,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	800, 00 €
Club des mardis	100,00 €

locations des salles communales (DE 2021 58)

Pour rappel, les tarifs de location des différentes salles communales à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été fixés comme suit :

Descriptif Tarifs	Périodes		Forfait ménage (20euros/h si ménage non ou mal fait)	Location possible l'après midi
	Hiver 1/11 au 30/04	Été 1/05 au 31/10		
Salle du Mas: 150 personnes (salle+bar+cuisine)				
Associations et particuliers de la commune	250	150	100	/
Associations extérieures	400	250		/
Particuliers extérieurs	600	450		/
Salle de la Cantine (hors cuisine) 70 personnes UNIQUEMENT HORS PERIODES SCOLAIRES				
Associations et particuliers de la commune	70 (tarif St Sylvestre 200)	50	60	30 euros sous réserve de réservation
Associations extérieures (pendant vacances scolaires)	160 (tarif St Sylvestre 250)	140		/
Particuliers extérieurs	200 (tarif St Sylvestre 300)	140		/
Salle des associations 80 personnes (salle+cuisine)				
Associations et particuliers de la commune	120 (tarif St Sylvestre 250)	90	60	70 euros l'hiver et 50 euros l'été
Associations extérieures	200 (tarif St Sylvestre 300)	140		/
Particuliers extérieurs	250 (tarif St Sylvestre 350)	170		/
Forfait déplacement tables et chaises	30		/	/

suite à de nombreuses demandes faites par des habitants de la commune, mais pour des personnes extérieures, ainsi que des demandes faites par des entreprises, ainsi que des mises à disposition à titre gracieux en périodes hivernales, Monsieur le maire invite le conseil à délibérer à nouveau sur ces points.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération et les modalités de location de salles comme suit :

Descriptif Tarifs	Périodes		Forfait ménage (20euros/h si ménage non ou mal fait)	Location possible l'après midi
	Hiver 1/11 au 30/04	Été 1/05 au 31/10		
Salle du Mas: 150 personnes (salle+bar+cuisine)				
Associations et particuliers de la commune (le locataire est obligatoirement habitant de la commune, à défaut le supplément extérieur sera facturé)	250	150	100	/
Associations extérieures	400	250	réunion simple : 3h réunion repas : 5h	/
Particuliers extérieurs collectivités et entreprises extérieures (commune dans périmètre d'intervention)	600	450		/
Salle de la Cantine (hors cuisine) 70 personnes UNIQUEMENT HORS PERIODES SCOLAIRES				
Associations et particuliers de la commune (le locataire est obligatoirement habitant de la commune, à défaut le supplément extérieur sera facturé)	70 (tarif St Sylvestre 200)	50	60	30 euros sous réserve de réservation
Associations extérieures (pendant vacances scolaires)	160 (tarif St Sylvestre 250)	140	réunion simple : 3h réunion repas : 5h	/
Particuliers extérieurs collectivités et entreprises extérieures (commune dans périmètre d'intervention)	200 (tarif St Sylvestre 300)	140		/
Salle des associations 80 personnes (salle+cuisine)				
Associations et particuliers de la commune (le locataire est obligatoirement habitant de la commune, à défaut le supplément extérieur sera facturé)	120 (tarif St Sylvestre 250)	90	60	70 euros l'hiver et 50 euros l'été
Associations extérieures	200 (tarif St Sylvestre	140		/

	e 300)		
Particuliers extérieurs	250 (tarif St Sylvestr e 350)	170	/
collectivités et entreprises extérieures (commune dans périmètre d'intervention)			
Forfait déplacement tables et chaises		30	/

Vote de crédits supplémentaires - regie des transports DE 2022 01

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60227	Titres de transport	1900.00	
6248	Divers	750.00	
7472	Subv. exploitat° Régions		2650.00
TOTAL :		2650.00	2650.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		2650.00	2650.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SALLE-EN-BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

terrain LEPLAT, les Borels DE 2022 02

Monsieur le maire rappelle la demande d'un nouveau propriétaire (parcelle A673) aux Borels afin d'acquérir une portion de la parcelle communale A953 qui jouxte sa parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette demande de rachat de parcelle communale
- propose de fixer le prix de vente à 12.50 euros le mètre carré, frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

questions diverses :

- dans le cadre des élections, le conseil municipal décide de prêter à titre gracieux la salle polyvalente
- RIFSEEP : travaux en cours, accord de principe du conseil municipal
- MOLOKS CCM : il est nécessaire de commander les moloks pour 3 hameaux non équipés
- retour de Marie Noëlle Battistel sur les sujets évoqués en conseil communautaire ce jour